



**Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate**

**Cinquième anniversaire de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale
Demi-mesures, demi-vérités, demi-indexations**

QUÉBEC, le 13 décembre 2007 – Le Collectif pour un Québec sans pauvreté tient à souligner le cinquième anniversaire de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 13 décembre 2002, elle dicte au gouvernement d'agir pour faire du Québec d'ici 2013 l'une des nations industrialisées où il y a le moins de personnes pauvres. Cet anniversaire nous rappelle qu'on est bien mal partis.

Dans son récent *Bilan de la troisième année du plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, le ministre de l'Emploi et la Solidarité sociale, M. Sam Hamad, se félicite des mesures *soutien aux enfants* et *prime au travail* qui ont permis aux familles d'améliorer leur situation. Il est vrai qu'un progrès a été fait. Il prétend aussi que la situation des personnes seules qui reçoivent la prestation de base à l'aide sociale s'est améliorée de 4,8% en quatre ans; en réalité elle s'est plutôt détériorée de 4,8%, puisqu'à trois reprises elle n'a été indexée qu'à la moitié de la hausse du coût de la vie. Le ministre vient tout juste de remettre ça : pour une quatrième année consécutive, il vient d'annoncer une autre demi-indexation, ce qui appauvrit les personnes déjà les plus pauvres.

De plus, le ministre se targue dans son bilan que son gouvernement a augmenté le salaire minimum, alors que ces augmentations sont beaucoup plus près d'une simple indexation au coût de la vie que d'une véritable augmentation.

On ne peut que s'interroger sur la vision du gouvernement en matière de lutte à la pauvreté : en effet, parallèlement, le choix des gouvernements successifs de faire 5 milliards \$ de baisses d'impôts cumulées depuis l'an 2000 a surtout profité aux personnes et aux familles du cinquième le plus riche de la population, ce qui a pour conséquence d'agrandir les écarts de revenu au Québec. Pourtant, un objectif clairement affirmé de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* est de réduire les inégalités.

Devant ces maigres résultats, cinq ans après l'adoption de la loi, le Collectif et son réseau ont choisi de prendre la voie de la mobilisation pour indiquer au gouvernement des cibles à atteindre. La campagne *MISSION COLLECTIVE : bâtir un Québec sans pauvreté* demande à l'Assemblée nationale que toutes les personnes aient accès, sans discrimination, à des services publics universels de qualité; que le salaire minimum soit augmenté à 10,16 \$/heure afin qu'une personne seule travaillant 40 heures/semaine sorte de la pauvreté; et enfin que les protections publiques soient haussées pour assurer à toute personne un revenu au moins égal à la mesure du panier de consommation, soit 13 267 \$/an, afin de préserver sa santé et sa dignité.

Actif depuis 1998, le *Collectif pour un Québec sans pauvreté* regroupe 32 organisations nationales québécoises, populaires, communautaires, syndicales, religieuses, féministes, étudiantes, coopératives ainsi que des collectifs régionaux dans quinze régions du Québec. Toutes ces organisations ont dans leur mission de lutter contre la pauvreté, de faire de la défense de droits et de promouvoir la justice sociale. Des centaines d'organisations et d'individuEs de plusieurs secteurs de la société civile forment son réseau d'appui.

- 30 -

Renseignements : Solène Tanguay, responsable des communications. Cellulaire : 418-254-7238.
Courriel : communications@pauvrete.qc.ca. Site Internet : www.pauvrete.qc.ca

